

bas ? Qui lui rendra surtout la belle liberté d'autrefois ? C'en est fini du nouvel ouvrier, quand une fois l'amertume de tels regrets l'a touché au cœur. S'il lui est possible, il retournera au Labrador ; s'il n'en a pas le moyen, il changera de métier toutes les semaines et traînera de fabrique en fabrique le poids de ses souvenirs.

Le cardinal Vaughan et les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs

Lorsque le projet de loi relatif aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, maintenant adopté, a été présenté, le Cardinal Vaughan a écrit aux membres des Lords une lettre qui renferme le passage suivant : "Le projet de loi tend à abolir comme partie de la loi civile, l'empêchement matrimonial qui existe au premier degré de parenté en ligne collatérale. Ceci est proposer une loi en opposition directe avec les lois canoniques de l'Eglise. Donc aucun catholique ne pourra voter pour une loi semblable. Le Saint-Père me dit d'employer toute influence pour décider les catholiques au parlement de prendre la défense d'une loi canonique de l'Eglise et de voter contre ce projet de loi qui tend à la violer. . . ."

L'épiscopat anglais, — cela est évident — regarde comme son devoir et son droit d'intervenir dans les choses de la politique, chaque fois qu'une question religieuse est en jeu.

L'abus des fleurs dans les funérailles

J'ai souvent entendu protester contre l'usage des fleurs dans les funérailles, et j'ai moi-même constaté sur ce point de véritables abus. Mais ne vous semble-t-il pas, mon Rvd Père, que si c'est un abus de prodiguer les fleurs et les couronnes sur les cercueils, c'est aussi une exagération de les proscrire complètement ? La vérité et la vraie piété pour nos morts n'admettent-elles pas un juste milieu entre les deux extrêmes ?

R. — Nous sommes de l'avis de notre correspondant, et nous nous résumerons en disant que les funérailles chrétiennes, pour rester dans l'esprit de l'Eglise, admettent bien quelques fleurs,